

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION DU  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
L'HONORABLE MARK MACGUIGAN,  
DEVANT LE COMITÉ DES AFFAIRES  
EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE  
NATIONALE,  
OTTAWA,  
LE 25 FÉVRIER 1982

---

(TRADUCTION)

L'étude par le Comité permanent des "questions relatives à la sécurité et au désarmement en accordant une attention spéciale à la participation du Canada à la deuxième Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement" répond à l'une des priorités de la politique étrangère du Canada. J'aimerais exprimer mon appréciation pour la série concentrée d'audiences entreprises par le Comité.

La politique de sécurité du Canada comporte trois volets qui sont: 1) la dissuasion de la guerre par les arrangements de sécurité collective de l'OTAN et de NORAD; 2) la coopération active aux efforts pour parvenir à des ententes internationales sur des mesures de contrôle des armements et de désarmement équitables et vérifiables; 3) l'appui du règlement pacifique des différends et de l'effort collectif pour régler les grandes causes économiques et sociales des tensions internationales. Comme je me suis arrêté sur ce dernier point à un certain nombre de reprises, je ne m'y attarderai pas aujourd'hui.

Le Canada reconnaît la nécessité d'efforts collectifs pour empêcher une agression contre les zones nord-américaine et européenne de l'Alliance. Il appuie concrètement cet effort de défense. Nous sommes membres d'une Alliance qui s'est donnée une stratégie de dissuasion dans laquelle les armes nucléaires jouent un rôle important. C'est inévitable dans notre monde d'aujourd'hui. La stratégie de riposte modulée et de défense avancée de l'OTAN repose sur la capacité de répondre à une agression et ce, au niveau nécessaire pour la contrer. Les arsenaux nucléaires des États-Unis et des autres alliés représentent une contribution essentielle à la sécurité du Canada et de l'Alliance dans son ensemble. Bien que les États-Unis fournissent le principal élément de dissuasion stratégique, le Royaume-Uni a mis son arsenal nucléaire à la disposition de l'OTAN, et la France utilise sa force indépendante pour renforcer la dissuasion en Europe.

À l'heure actuelle, l'Union soviétique et les États-Unis ont à peu près atteint la parité nucléaire stratégique, les Soviétiques sont supérieurs dans les armes nucléaires à portée intermédiaire en Europe et le Pacte de Varsovie bénéficie d'une supériorité numérique pour ce qui est des forces terrestres conventionnelles. Dans ces circonstances, les membres de l'Alliance ont jugé nécessaire de prendre des mesures pour empêcher tout nouvel affaiblissement de leur capacité dissuasive et de défense. Ces efforts doivent être situés dans le contexte de la croissance qualitative et quantitative de la puissance militaire de l'Union soviétique ces dernières années ainsi que de sa tendance à utiliser cette puissance pour appuyer ses objectifs politiques. Le Canada appuie la décision de

l'OTAN sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous sommes convaincus que l'incapacité d'apporter des ajustements dans ces domaines pourrait sérieusement affaiblir la sécurité collective de l'Alliance et sérieusement nuire aux possibilités de négociations productives avec l'URSS sur la limitation de ces forces. C'est pourquoi nous n'acceptons pas les propositions de moratoire ou de gel qui perpétueraient l'actuel déséquilibre de ces forces.

Je traiterai maintenant des négociations sur la limitation des armes stratégiques, qui sont devenues de plus en plus importantes comme moyen d'accroître la stabilité de l'équilibre des forces de dissuasion. Le processus, entamé en 1969, a été suspendu après l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Il est toujours indispensable que les deux grandes puissances nucléaires renouvellent leurs efforts pour poser des limites quantitatives et qualitatives à leurs forces nucléaires stratégiques et pour poursuivre l'objectif plus ambitieux de réductions mutuelles des arsenaux nucléaires.

Il y a quelques mois, les États-Unis ont annoncé qu'ils étaient disposés à reprendre les pourparlers sur les armes stratégiques au début de 1982. Il est regrettable qu'une date n'ait pas encore été fixée en raison de la détérioration de la situation internationale causée par les rigueurs de la loi martiale en Pologne. Sauf si la situation en Pologne continue de se détériorer, je ne crois pas que cela soit un motif pour retarder indûment la reprise des pourparlers sur les armes stratégiques. Les États-Unis ont indiqué qu'ils entendent mettre l'accent sur les réductions. Le Canada appuie cet objectif et attend une déclaration d'intention similaire de l'Union soviétique.

Le processus de contrôle des armes nucléaires ne devrait pas seulement englober les armes nucléaires intercontinentales. Il devrait également couvrir les armes nucléaires basées en Europe, à commencer par les missiles nucléaires terrestres à portée intermédiaire -- c'est-à-dire les missiles basés en Union soviétique qui peuvent atteindre l'Europe de l'Ouest, et les missiles basés en Europe de l'Ouest qui peuvent atteindre l'Union soviétique. Le Canada appuie fortement les pourparlers sur les forces nucléaires à portée intermédiaire entre les États-Unis et l'URSS qui avaient été proposés par les membres de l'OTAN en décembre 1979 et qui ont débuté à Genève en novembre dernier.

Le Canada a aussi cherché à empêcher que le nombre d'États dotés d'armes nucléaires n'augmente, car cela pourrait perturber sérieusement la sécurité internationale. Bien que nous ayons depuis longtemps la capacité de le faire, nous avons choisi de ne pas mettre au point nos

propres armes nucléaires. Nous avons aussi choisi de rechercher une vocation non nucléaire pour nos forces armées au sein de l'Alliance. Les Forces canadiennes n'auront plus besoin d'armes nucléaires dès que l'intercepteur CF-101 aura été remplacé par le CF-18A; à ce moment, nous n'aurons d'ailleurs plus accès à d'autres armes nucléaires. Le Canada s'est efforcé de renforcer le système international de non-prolifération et ce, malgré que notre insistance sur des garanties et des engagements adéquats comme condition préalable à l'exportation de matières nucléaires ainsi que de matières spéciales, d'équipements, d'installations et de techniques nous ait commercialement désavantagés.

J'aimerais faire ressortir clairement que notre appui au maintien de forces suffisantes pour empêcher l'agression et défendre la zone OTAN est pleinement conforme à notre engagement envers une vigoureuse politique en matière de contrôle des armements et de désarmement. De fait, ces deux politiques sont plus que conformes; elles se complètent et s'étayent, formant un tout cohérent. Elles servent toutes deux à accroître la sécurité et à préserver la paix. La sécurité est la clé. Car ce n'est que sur la base d'une sécurité non diminuée que l'on peut s'attendre à ce que les nations acceptent des limitations quantitatives et qualitatives de leurs armements. Et c'est seulement sur cette base qu'elles pourront être amenées à envisager des réductions mutuelles et équilibrées de leurs forces armées.

C'est dans ce contexte d'une politique de sécurité équilibrée qu'il faudrait voir les efforts et les intérêts du Canada à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est dans un tel contexte que le Premier ministre proposait à la première Session de 1978 une stratégie de l'asphyxie prévoyant la négociation, pour ses quatre éléments constitutifs, d'accords vérifiables par les puissances nucléaires. La proposition s'attaquait au problème de la prolifération verticale des armes nucléaires. Le problème reste, et le concept n'a rien perdu de sa validité.

J'ai jusqu'à maintenant parlé des questions nucléaires qui sont l'une des priorités de la politique canadienne de contrôle des armements et de désarmement, politique que j'ai définie en 1980. J'aborderai maintenant une autre priorité: l'interdiction des armes chimiques.

Le Comité du désarmement, organe multilatéral de négociation à Genève, a accordé de plus en plus d'attention à ce sujet dans les deux dernières années, créant un groupe de travail des armes chimiques. C'est principalement au sein de cette instance que le Canada continuera d'offrir ses compétences techniques. Comme résultat de recherches canadiennes permanentes sur les mesures de défense, nous

avons acquis des connaissances qui nous permettent de faire des suggestions valables sur divers aspects, comme les dispositions relatives à la vérification dans un éventuel traité visant l'interdiction de ces armes. Le fait que des soldats canadiens sans équipement protecteur aient été les premiers à souffrir d'une attaque massive au gaz pendant la Première Guerre mondiale a sans doute contribué à notre préoccupation pour les mesures de défense. La question des armes chimiques illustre bien la façon dont les deux éléments de la politique de sécurité se recourent. Les allégations d'utilisation d'armes chimiques entendues ces dernières années font que le sujet recevra probablement beaucoup d'attention à la deuxième session. Le Canada a coparrainé, à l'Assemblée générale en 1980, une résolution qui a mené à la création d'un groupe d'experts pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques, groupe qui a subséquemment transmis au Secrétaire général les informations volontairement fournies par des réfugiés en Thaïlande sur l'utilisation présumée de telles armes.

Pour ce qui est des forces conventionnelles, je suis sûr que vous ne serez pas surpris d'apprendre que leur limitation est l'une de nos priorités. Ces forces comptent pour une forte proportion -- environ 80 pour cent -- des dépenses militaires. Nous continuons à rechercher des réductions mutuelles et équilibrées aux forces conventionnelles de l'OTAN et du Pacte de Varsovie en Europe centrale. Nous recherchons aussi une entente sur des mesures -- comme la notification des manoeuvres militaires -- visant à accroître la confiance quant aux intentions de chacune des deux alliances militaires en Europe. Aux Nations Unies, nous avons participé à l'étude sur les mesures de confiance qui vient d'être terminée. Nous y avons aussi appuyé les efforts faits pour limiter le transfert d'armes classiques et pour trouver des moyens de réduire les budgets militaires. Sur les deux plans, nous continuons à réclamer une plus grande ouverture. J'ai approuvé des initiatives visant à explorer comment le Canada pourrait publier plus d'informations sur nos ventes d'équipements militaires de façon à montrer plus explicitement l'aspect restrictif et sensible de notre politique dans ce domaine. Enfin, le Canada a vigoureusement appuyé la mise en oeuvre par l'ONU d'une étude sur le désarmement classique.

Tous les sujets que j'ai mentionnés, étudiés à la première Session extraordinaire, seront également à l'ordre du jour de la deuxième.

En nous préparant à cette deuxième Session, il serait opportun que nous nous demandions comment le Canada peut le mieux contribuer à la conclusion d'accords de contrôle des armements et de désarmement. Certes, la

deuxième Session ne permettra pas la négociation d'accords, mais on s'y efforcera de promouvoir les moyens de le faire.

Depuis les toutes premières délibérations sur le désarmement dans le sillage de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a constamment souligné combien il était important d'assurer le respect des dispositions de tout accord. Le Canada a également cherché à encourager la communauté internationale à se porter garante du respect des accords lorsque cela lui semblait utile et possible. Voilà ce que nous entendons par vérification internationale. Cette préoccupation pour la vérification est encore plus importante aujourd'hui étant donné la complexité croissante des systèmes d'armements et la diminution de la confiance internationale. Lorsque le respect des accords est mis en doute et que les dispositions de vérification sont inadéquates, c'est tout le processus du contrôle des armements et du désarmement qui s'enraye, et la diminution inévitable de la confiance n'en est pas la moindre cause. C'est pourquoi je m'impatiente lorsque j'entends dire que cette préoccupation pour la vérification est à peine plus qu'une tactique obstructionniste ou que cet intérêt pour la vérification "fait le jeu des Américains". Le gouvernement croit sérieusement que le contrôle des armements et le désarmement sont un instrument d'une politique de sécurité; aussi, continuera-t-il à mettre l'accent sur la vérification, comme cela a été fait dans l'allocution du Premier ministre à la première Session extraordinaire, dans le Discours du trône d'il y a deux ans et, pourrais-je ajouter, dans le Document final de la première Session extraordinaire.

En soulignant les aspects pratiques de la vérification et en appliquant nos compétences dans d'autres domaines aux questions de contrôle des armements et de désarmement, le Canada a pu jouer un rôle dans le passé et pourra continuer à apporter sa contribution. Sa politique de non-prolifération et de garanties en fait un chef de file sur cet important aspect de la mise en place progressive d'un régime de non-prolifération efficace, l'une des priorités de notre politique du contrôle des armements et du désarmement.

L'Échange international de données séismologiques est une autre activité à laquelle le Canada participe depuis quelques années. J'espère que le projet permettra d'atteindre rapidement l'objectif d'une interdiction complète des essais, et que le Canada participera de plein pied à la mise en oeuvre du processus.

Vous avez également entendu parler des contributions que le Canada a apportées sur les difficiles questions entourant la vérification d'une interdiction des armes chimiques.

Il existe un autre domaine auquel les compétences canadiennes pourraient s'appliquer: il s'agit du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a joué un rôle important dans les négociations menant au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Nous continuons à nous intéresser aux développements dans ce domaine en raison de notre situation géographique et de notre apport important au domaine des communications par satellite. La question du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique est à l'ordre du jour du Comité du désarmement à Genève, et j'espère que le Canada pourra contribuer à l'élaboration d'un accord vérifiable au sein de cet organisme.

Bien que les problèmes de vérification varient selon le système d'armement, il est extrêmement important que nous comprenions mieux l'importance de la possibilité de vérification des accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que des coûts croissants de cette vérification. C'est pour cette raison que les résultats de la recherche canadienne, qui étaient initialement destinés à des utilisations canadiennes, ont été publiés et mis à la disposition de l'organisme multilatéral de négociation à Genève depuis deux ans. C'est également pourquoi le gouvernement a continué de suivre de près le projet de création d'une agence internationale de satellites de contrôle avancé par la France au moment de la première Session extraordinaire, et dont l'objectif serait de contrôler l'application des dispositions des accords de contrôle des armements et de désarmement. Une telle agence, qui coûterait énormément cher, pourrait être un pas important dans la mise en place de mécanismes internationaux de vérification. Notre appui de principe est tempéré par la reconnaissance du fait que la coopération et la participation des deux superpuissances, qui sont actuellement dotées de telles capacités, seraient une condition préalable à la réussite du projet. Comme l'agence servirait à contrôler l'application des accords multilatéraux, on pourrait faire valoir l'opportunité d'une association étroite entre ce projet et la négociation de nouveaux accords.

J'aimerais maintenant aborder la question de la relation qui existe entre le désarmement et le développement, sujet que vous avez couvert et pour lequel des compétences canadiennes existent. Cette relation a été l'objet de la plus ambitieuse des nombreuses études sur le désarmement publiées par l'ONU depuis la première Session extraordinaire; la question sera d'ailleurs à l'avant-plan des travaux à la deuxième Session. Étant donné que désarmement et développement sont deux priorités de la politique étrangère du Canada, il serait approprié d'envisager des moyens - y compris l'assistance technique

dans des secteurs de compétence canadienne comme la sismologie et les mesures de protection contre la guerre chimique - permettant de promouvoir les deux objectifs. On pourrait peut-être élargir dans certains cas la recherche sur la mise au point de façon à promouvoir à la fois le désarmement et le développement.

La recherche et l'information publique forment une partie relativement nouvelle de la politique canadienne concernant le contrôle des armements et le désarmement. Dans ma déclaration à l'occasion de la Semaine du désarmement en octobre dernier, j'esquissais diverses initiatives que mon Ministère a prises pour encourager au Canada les activités de recherche et d'information publique sur les questions de contrôle des armements et de désarmement. J'espère que des crédits additionnels seront consentis pour appuyer les efforts accrus actuellement déployés par des institutions, des organismes et des individus de part et d'autre du pays. Le ministère de la Défense nationale, l'Agence canadienne de développement international, le Secrétariat d'État et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont également contribué aux efforts du gouvernement pour appliquer les recommandations du Document final de la première Session extraordinaire concernant la recherche et l'information.

Des activités accrues de recherche et d'information publique pourraient permettre de mieux nous sensibiliser au rôle des accords de contrôle des armements et de désarmement comme moyen d'atteindre l'objectif beaucoup plus global d'une plus grande stabilité et d'une meilleure sécurité dans le monde. Je me rappelle le pessimisme qui a suivi l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques il y a deux ans. On remarquait alors une tendance inquiétante à dénigrer les réalisations en matière de contrôle des armements et de désarmement, à assumer que le processus était dans une impasse et à parler de la guerre comme d'une chose imminente et inévitable. Dans l'un de mes premiers discours comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je rejettais ces analyses. Ces vues défaitistes ont ressurgi ces derniers mois, et se transforment parfois en appels pour un désarmement unilatéral. Permettez-moi aujourd'hui de vous dire, comme je le faisais il y a deux ans, que le désarmement doit être le fruit d'une entente; il ne doit pas être unilatéral. La négociation d'accords sur le contrôle des armements et le désarmement, concluais-je, est un impératif de sécurité pour les années 80. C'est pourquoi la deuxième Session extraordinaire est importante pour le Canada.

J'aimerais conclure en disant que j'envisage positivement la deuxième Session extraordinaire consacrée au désarmement. Un nombre croissant de Canadiens montrent



leur intérêt et leur appui. Les audiences de ce Comité ont bien servi à porter à l'attention du Parlement et du Gouvernement toute une gamme de points de vue et de propositions. Le rapport du Comité aidera sûrement le Gouvernement à formuler les positions canadiennes pour la deuxième Session extraordinaire.

La délégation canadienne à la première Session a contribué grandement à son succès. Le Document final qui a été obtenu par consensus est remarquable en ceci qu'il comprend une déclaration de principes esquissant un programme d'action et actualisant les mécanismes internationaux.

Le climat international depuis 1978 n'est pas propice à la négociation d'accords de contrôle des armements et de désarmement. Mais nous ne sommes pas restés tranquilles comme un troupeau de boeufs musqués de l'Arctique lorsque menacés. Le Canada a fait des efforts véritables pour aider à résoudre les différends internationaux. Nous avons généreusement fourni denrées et foyers aux réfugiés. Et nous avons fait continuellement des efforts pour favoriser les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

La délégation canadienne sera en mesure de participer activement aux travaux de cette deuxième Session extraordinaire. J'ai demandé à notre ambassadeur au désarmement de se rendre très bientôt en Europe de l'Ouest pour deux semaines de consultations. À Genève, il rencontrera non seulement les représentants de pays de l'Ouest, mais également d'importants représentants du bloc de l'Est et du mouvement des non-alignés. Nous avons eu des entretiens officiels avec les Américains, et j'aimerais rappeler au Comité que le président Reagan a prononcé un important discours sur le désarmement le 18 novembre dernier.

Comme en 1978, je crois que la délégation canadienne devrait s'efforcer, de concert avec les autres délégations, de poser les jalons et d'imprimer un nouvel élan aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. Cependant, nous ne devrions pas attendre trop de choses d'une conférence qui devrait prendre des décisions par consensus.

Le Canada a un certain nombre de contributions à faire. Il a de l'idéalisme et des idées. Il a un rôle de liaison. Il peut influencer la non-prolifération horizontale. Il a des compétences en détection des mouvements sismiques et en vérification de l'utilisation des armes chimiques. Dans ces domaines, nous serons en mesure de faire de notre mieux pour contribuer au succès de la deuxième Session extraordinaire.